

Résolution présentée par la délégation de la République populaire de Chine

## RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Thème	Conflit et sécurité internationale
Concerne	Les bases militaires étrangères en Afrique
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	par le peu de diversité dans la nationalité des bases militaires étrangères sur le territoire africain,
Déplorant	la présence militaire française disproportionnée rappelant son passé colonial,
Mettant en lumière	la domination et la non-transparence des États-Unis d'Amérique,
Accusant	certaines puissances mondiales d'user de leurs bases militaires à des fins diplomatiques inadéquates,
Insistant	sur l'influence déplorable de ces bases dans l'escalade de certains conflits, par exemple au Moyen-Orient
Craignant	la rapidité avec laquelle les maladies s'y répandent avant de se propager à l'extérieur,
Soulevant	l'énorme proportion de CO <sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre qu'elles produisent,
Propose	la création du traité international de 中国第一, qui limiterait les pays à avoir un nombre de base en Afrique proportionné à leur population, à savoir, une base pour chaque tranche de 100 millions de citoyens,
	- en laissant aux pays ne respectant, aujourd'hui, pas cette condition, un délai de dix ans à dater de la signature du traité pour fermer leurs bases superflues

Le texte français fait foi